

PCF

Semaine du 11/01/2010

1. AUDIOVISUEL : Coût de l'émission « Les douze Travaux » de la RTBf avec Daerden comme invité – 12/01/2010 : Question orale à la Ministre Fadila Laanan - (Commission de la Culture et de l'Audiovisuel)

Le 16 décembre 2009, Hervé Jamar a posé une question d'actualité sur l'intégration grandissante de personnalités politiques à des programmes de divertissement de chaînes de télévision publique. Une petite enquête interne a été promise par la Ministre quand Hervé Jamar lui a demandé des détails sur le coût de l'émission.

L'heure est donc venue où le député repose la question. D'autant plus qu'une cinquantaine d'heures auraient été nécessaire pour l'enregistrement de cette émission. Imaginons le coût dès lors...

Quelle ne fut pas la déception d'Hervé Jamar de constater que la Ministre n'est pas en mesure de lui fournir une réponse au nom d'un « secret » de stratégie commerciale énoncé par la direction de la chaîne de radio-télévision publique !

Au plus, elle a lâché à la grosse louche qu'une émission produite par la RTBf elle-même coûte environ 300.000 euros, alors que la diffusion d'un numéro d'une heure d'une série produite ailleurs coûte de 10.000 à 30.000 euros. Selon la Ministre, le coût n'est pas le plus important dans le cas des « XII travaux », l'essentiel étant que l'émission entre dans le cadre des missions imposées à la RTBf, qui consistent à informer, divertir et éduquer. De plus, elle soutient qu'elle doit respecter l'indépendance de l'entreprise publique !

Hervé Jamar s'étonne toutefois qu'à l'heure où la transparence est réclamée bec et ongle partout, même la Ministre ne peut obtenir une telle information !

« Il y a indéniablement quelque chose d'interpellant » se désole Hervé Jamar. Et d'ajouter « si la RTBf devait organiser l'Eurovision de la chanson, nous ne pourrions pas en connaître le coût ? Mais où allons-nous ? Quand on constate que les journalistes, souvent avec raison d'ailleurs, tentent à longueur d'article de découvrir les dessous des dessous du coût de tout et de n'importe quoi, je ne peux imaginer un seul instant que l'on ne puisse pas prendre connaissance du chiffre du coût d'une opération comme celle-là ».

Hervé Jamar s'insurge contre le fait que les parlementaires élus par le peuple ne peuvent pas obtenir ce genre d'information !

2. EPIDEMIE DE CANCERS A ENGIS – 12/01/2010 : Question orale à la Ministre Fadila Laanan - (Commission de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Santé)

En moins de 5 ans, la commune de Engis a recensé 21 cas de cancers liés à des affections pulmonaires graves et ce, auprès des habitants proches d'une usine de blocs de béton.

Voici un an, à ses frais, la commune a commandé une étude épidémiologique à l'ULg. Cette étude ne tire que des constats sans tirer des conclusions si ce n'est que l'étude du sol révèle un danger potentiel.

Le Bourgmestre d'Engis a dès lors interpellé les différents responsables politiques concernés et ce, aux différents niveaux de pouvoir. L'appel a été lancé par les autorités communales de pousser les investigations à l'air, l'eau et lignes à haute tension présentes.

La Ministre Laanan promet de tenir Hervé Jamar informé de la décision d'une éventuelle poursuite des investigations épidémiologiques, décision qui serait prise lors de la prochaine Task Force environnement et santé, en concertation avec sa collègue Eliane Tillieux afin de clarifier au maximum les cas de cancers à Engis.

Hervé Jamar veut obtenir le maximum d'assurances, non seulement pour les cas vécus mais aussi pour l'avenir.

3. PROJET DE FILM basé sur « l'affaire Geneviève Lhermitte » : quintuple infanticide – 13/01/2010 : Question d'actualité à la Ministre Fadila Laanan - (Séance plénière)

Un drame qui remonte à février 2007, procès en décembre 2008, recours en cassation en 2009, un recours toujours pendant devant la Cour européenne de Strasbourg et un autre recours portant sur les intérêts civils. L'affaire n'est donc pas judiciairement bouclée.

« Un film consacré à une affaire qui n'est pas terminée » s'étonne Hervé Jamar, interpellé. Un double sentiment partagé entre le droit potentiel à la liberté d'expression et une émotion personnelle.

La Commission de sélection des films de la Communauté française a voté en faveur de l'octroi d'une aide financière à la réalisation du film pour un montant maximum de 620.000 euros, vu la pertinence du projet à ses yeux. La Ministre ne peut que se remettre à la décision de la commission. Elle se voit mal s'y opposer sans frôler la censure.

Il s'agit d'un scénario de film mettant en évidence une vérité judiciaire. Un avis juridique a été demandé sur des notions de la Constitution telles que la liberté d'expression, le droit à l'oubli, le respect de la vie privée. Le producteur du film est invité, suite à l'avis de l'avocat spécialisé, à suivre des recommandations concernant l'élaboration et la finalisation de ce projet.

La Ministre a néanmoins souhaité rencontrer le papa des petites victimes, Mr. Mokadem. De plus, aucun recours au Conseil d'Etat, aucune saisine ne sont portés à la connaissance de Mme Laanan.

Hervé Jamar prend acte de la réponse de la Ministre mais reste interpellé par le fait qu'un film sera projeté sans que le dossier ne soit clos sur le plan pénal ou civil. Et Mr. Jamar termine « Si la Cour de Strasbourg devait prendre une attitude défavorable à la Belgique, cela pourrait finalement influencer le dossier ».